



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Le Canton appelle à la prudence et accompagne les communes face aux proliférations de cyanobactéries

À l'approche de l'été, des proliférations de cyanobactéries peuvent se développer dans les lacs et les rivières exposant la population et les animaux à des risques sanitaires. Le Canton met à disposition des communes des affiches et un guide afin de les soutenir dans leurs actions de sensibilisation.

Avec l'arrivée des températures estivales et la fréquentation accrue des plans d'eau, l'exposition aux cyanobactéries augmente. Bien que les cas problématiques restent rares, le Canton invite chacune et chacun à rester vigilant afin de préserver sa santé.

Chez l'être humain, les cyanobactéries peuvent provoquer des troubles digestifs (maux de ventre, diarrhée, vomissements), des états grippaux (fièvre, maux de tête et de gorge, douleurs articulaires) ainsi que des irritations de la peau et des muqueuses. Si la plupart du temps, les effets sont bénins, les jeunes enfants sont davantage concernés, car ils sont plus particulièrement exposés durant la baignade.

S'agissant des animaux, notamment des chiens, les cyanobactéries peuvent provoquer des troubles digestifs (diarrhées, vomissements), des tremblements, des difficultés respiratoires, voire le décès. Bien que ces cas restent isolés, il est nécessaire de rester prudent lors des baignades de chiens dans les lacs et les rivières.

Les proliférations de ces micro-organismes sont souvent rapides et temporaires. Elles se manifestent sous la forme de traînées à la surface de l'eau ou de tapis spongieux et gluants ressemblant à de la laine mouillée. Elles modifient souvent la couleur de l'eau. Des dépôts peuvent aussi s'accumuler le long des rives, s'accompagnant parfois d'odeurs désagréables.

Leur identification et l'évaluation de leur dangerosité étant difficiles à évaluer en temps réel sur toutes les plages du canton, la prudence doit prévaloir en cas d'apparition de ce phénomène naturel.

Conseils pour profiter des plans d'eau en toute sécurité

Afin de pratiquer des activités aquatiques et de profiter des plages en toute sécurité,

le Canton recommande de prendre les précautions suivantes :

- Éviter que les jeunes enfants boivent l'eau du lac ou mettent des galets à la bouche
- Se doucher et bien se sécher après la baignade.

En présence d'une eau colorée (vert-turquoise, rougeâtre, brun-jaune), trouble (le fond de l'eau n'est pas visible à faible profondeur) ou d'amas spongieux flottants, évoquant une prolifération de cyanobactéries :

- Renoncer à la baignade et à tout contact avec l'eau ;
- En cas de symptômes, consulter un médecin ou appeler la Centrale téléphonique des médecins de garde (0848 133 133) ;
- Empêcher les animaux de se baigner ou de boire l'eau. En cas de suspicion d'intoxication (diarrhée, vomissements, tremblements ou difficulté respiratoire), consulter immédiatement un vétérinaire.

Matériel mis à disposition des communes

Pour soutenir les communes dans leurs actions de sensibilisation, le Canton met à leur disposition des affiches à diffuser dans les espaces publics, ainsi qu'une fiche explicative. Celle-ci détaille les actions à entreprendre par la Commune en cas de prolifération de cyanobactéries. Ces supports, ainsi que des informations complémentaires, sont disponibles sur www.vd.ch/cyanobacteries.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 21 mai 2026

DJES, Florence Dapples, cheffe de la division Protection des eaux, Direction générale de l'environnement, [021 316 43 55](tel:0213164355)

Toutes les informations sur: vd.ch/cyanobacteries